

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B081-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B081

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'étude d'élaboration d'un Schéma Directeur des Transports et Déplacements en Pays d'Aix (n°14M056)

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'étude d'élaboration d'un Schéma Directeur des Transports et Déplacements en Pays d'Aix (n°14M056)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché, objet du présent rapport, vise à doter la CPA d'un outil stratégique de définition, de programmation, de budgétisation et de suivi des évolutions du système de transports de la CPA sur 10 ans, conformément aux orientations du PDU, et au développement du territoire.

Le Schéma Directeur des Transports et Déplacements est donc l'outil stratégique de définition, de programmation, de budgétisation et de suivi des évolutions de l'offre de la CPA en matière de mobilité pour les 10 prochaines années.

Élaboré dans le même temps que le PDU, il sera la composante opérationnelle du volet transports et déplacements en visant 4 objectifs :

- une approche prospective ;
- la définition et l'organisation des déplacements sur le territoire, principalement mécanisés ;
- La constitution du volet opérationnel du PDU sur sa composante transports & déplacements ;
- être le cadre de référence pour le développement des transports en commun à l'horizon 2025.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

L'objet du marché consiste, pour le prestataire, à proposer l'élaboration d'un Schéma Directeur des Transports et Déplacements en Pays d'Aix, avec une vision à 10 ans. Ce schéma est l'outil stratégique de définition, de programmation, de budgétisation et de suivi des évolutions du système de transports de la CPA sur 10 ans, conformément aux orientations du PDU, et au développement du territoire.

Économie du marché :

La consultation n'a pas été allotie et n'autorisait pas les variantes.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période ferme de 13 mois.

Il est traité à prix global et forfaitaire.

Estimation du marché :

385 000 € TTC sur la durée du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

PROVENCE

Site internet de « Transports Publics »

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugement des offres sont :

Prix des prestations	- coefficient 0.60
Valeur technique	- coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 février 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 14M056 à la société EGIS pour un montant global et forfaitaire de 79 550 € HT soit 95 460 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 février 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M056 relatif à l'étude d'élaboration d'un Schéma Directeur des Transports et Déplacements en Pays d'Aix attribué à la société EGIS pour un montant global et forfaitaire de 79 550 € HT soit 95 460 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 824 Nature : 617 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'étude d'élaboration d'un Schéma Directeur des Transports et Déplacements en Pays d'Aix (n°14M056)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015